



RECUEIL

DES

ACTES

ADMINISTRATIFS

ANNEE 2011 - NUMERO SPECIAL N° 1 DU 4 JANVIER 2011

DIRECTION INTERDÉPARTEMENTALE DES ROUTES DU NORD**Délégation de signature aux collaborateurs de la direction interdépartementale des routes Nord pour l'exercice de passation et d'exécution des marchés**

Par arrêté préfectoral en date du 23 décembre 2010

Article 1^{er} : En l'absence ou en cas d'empêchement de Monsieur François DELEBARRE, directeur interdépartemental des routes Nord, la délégation de signature qui est conférée à l'article 1^{er} de l'arrêté du 03 novembre 2008 susvisé sera exercée par Monsieur Claude GANIER, conseiller d'administration de l'écologie, directeur adjoint exploitation de la direction interdépartementale des routes Nord.

En l'absence ou en cas d'empêchement de Monsieur François DELEBARRE, directeur interdépartemental des routes Nord, et de Monsieur Claude GANIER, directeur adjoint exploitation de la direction interdépartementale des routes Nord, la délégation de signature qui est conférée à l'article 1^{er} de l'arrêté du 03 novembre 2008 susvisé sera exercée par Madame Danièle LANGLET, R.I.N. catégorie exceptionnelle, secrétaire générale de la direction interdépartementale des routes Nord.

En l'absence ou en cas d'empêchement de Monsieur François DELEBARRE, directeur interdépartemental des routes Nord, de Monsieur Claude GANIER, directeur adjoint exploitation de la direction interdépartementale des routes Nord et de Madame Danièle LANGLET, secrétaire générale de la direction interdépartementale des routes Nord, la délégation de signature qui est conférée à l'article 1^{er} de l'arrêté du 03 novembre 2008 susvisé sera exercée par Monsieur Philippe WYSOCKI, ingénieur en chef des T.P.E., directeur adjoint ingénierie de la direction interdépartementale des routes Nord.

Article 2 : Dans le cadre de leurs attributions et compétences respectives et dans les conditions fixées par le directeur interdépartemental des routes Nord dans les instructions aux services relatives aux marchés publics, délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer au nom du pouvoir adjudicateur les marchés publics et tous les actes dévolus à la personne en charge de la passation et de l'exécution des marchés publics par le Code des marchés publics et les cahiers des clauses administratives générales :

- Danièle LANGLET, secrétaire générale de la direction interdépartementale des routes Nord, pour les marchés de travaux, de fournitures et de services relatifs au fonctionnement du service et passés selon une procédure adaptée visée à l'article 28 du Code des marchés publics ;
- Claude GANIER, directeur adjoint exploitation de la direction interdépartementale des routes Nord, pour, d'une part, les marchés d'ingénierie, de prestations et de travaux d'entretien, d'équipement de la route et de sécurité routière, et, d'autre part, les marchés à bons de commande pour l'entretien et l'équipement de la route (matériels, matériaux et prestations), passés selon une procédure adaptée visée à l'article 28 du Code des marchés publics ;
- Hugues AMIOTTE, ingénieur divisionnaire des T.P.E., chef du service des politiques et des techniques de la direction interdépartementale des routes Nord, pour, d'une part, les marchés d'ingénierie, de prestations et de travaux d'entretien, d'équipement de la route et de sécurité routière, et, d'autre part, les marchés à bons de commande pour l'entretien et l'équipement de la route (matériels, matériaux et prestations), passés selon une procédure adaptée visée à l'article 28 du Code des marchés publics et d'un montant strictement inférieur à 90 000 euros HT sous réserve qu'une demande d'accord préalable ait été préalablement validée par le directeur adjoint exploitation de la direction interdépartementale des routes Nord.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Claude GANIER, directeur adjoint exploitation de la direction interdépartementale des routes Nord, la délégation de signature qui lui est conférée à l'article 2 du présent arrêté sera exercée par Monsieur Hugues AMIOTTE, chef du service des politiques et techniques de la direction interdépartementale des routes Nord.

Article 3: Dans le cadre de leurs attributions et compétences respectives et dans les conditions fixées par le directeur interdépartemental des routes Nord dans les instructions aux services relatives aux marchés publics, délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de signer au nom du pouvoir adjudicateur les marchés publics passés selon une procédure adaptée visée à l'article 28 du Code des marchés publics et d'un montant strictement inférieur à 20 000 euros HT ainsi que tous les actes dévolus à la personne en charge de la passation et de l'exécution de ces marchés publics par le Code des marchés publics et les cahiers des clauses administratives générales:

- Monsieur Régis AUFFRET, attaché principal, adjoint à la Secrétaire Générale, Chef du pôle modernisation;
- Monsieur Alain DIPRE, chef de la cellule moyens généraux comptabilité du secrétariat général;
- Monsieur Frédéric CARDON, chef de la cellule informatique du secrétariat général ;
- Madame Michèle DUPREZ, chef de la cellule ressources humaines du secrétariat général ;
- Madame Valérie LABICHE, chef de la cellule ingénierie entretien chaussées et dépendances du service des politiques et techniques ;
- Monsieur Yves DELEBECQ, chef de la cellule ingénierie de l'exploitation et de la sécurité routière du service des politiques et techniques ;
- Monsieur Jean-Eric PERUCHON, adjoint au chef de la cellule ingénierie de l'exploitation et de la sécurité routière du service des politiques et techniques ;
- Monsieur Jérémie WIERSCH, chef de la cellule politique de la route ;
- Monsieur Patrick ROZE, chef de la cellule administratif et marchés du service des politiques et techniques ;
- Monsieur Lionel DESHAYES, chef de la cellule matériels du service des politiques et techniques ;
- Monsieur Xavier DAIRAINÉ, chef du service d'ingénierie routière secteur Ouest ;
- Monsieur William DIERS, adjoint au chef du service d'ingénierie routière secteur Ouest et pilote du service;
- Monsieur Pascal ROSSIGNY, chef du service d'ingénierie routière secteur Est ;
- Madame Solveig WITT, adjoint au chef du service d'ingénierie routière secteur Est et pilote du service;
- Madame Maryse LAUNOIS, chef de l'arrondissement de gestion de la route secteur Est ;
- Madame Manuella LIS, chef du bureau administratif de l'arrondissement de gestion de la route secteur Est, pilotage CEI P.P.P. ;
- Madame Sandrine BOURGEOIS, chef du bureau technique de l'arrondissement de gestion de la route secteur Est, pour l'entretien exploitation
- Monsieur Michel CONSEIL, chef du CIGT de Reims ;
- Monsieur Alain HUGON, chef de l'arrondissement de gestion de la route secteur Ouest ;
- Monsieur Bernard STEVENARD, chef du bureau administratif et technique de l'arrondissement de gestion de la route secteur Ouest ;
- Monsieur Marc RAMMAULT, chef du CIGT de Lille ;
- Monsieur Jean-Michel DELACRE, chef du district Littoral;
- Monsieur Pierre ZAROW, adjoint au chef du district Littoral ;

- Madame Anne-Sophie MONNIER, adjoint au chef du district Lille ;
- Monsieur Frédéric TERMINE, chef du district Amiens Valenciennes ;
- Monsieur Guillaume BETRANCOURT, adjoint au chef du district Amiens Valenciennes ;
- Monsieur Philippe GODART, chef du district Reims Ardennes ;
- Monsieur Jean MOREAU, adjoint au chef du district Reims Ardennes ;
- Monsieur Jean-Marie BLAVOET, chef du district de Laon ;
- Monsieur Olivier BECRET, adjoint au chef du district de Laon.

Article 4 : Dans le cadre de leurs attributions et compétences respectives et dans les conditions fixées par le directeur interdépartemental des routes Nord dans les instructions aux services relatives aux marchés publics, délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de signer au nom du pouvoir adjudicateur les marchés publics passés selon une procédure adaptée visée à l'article 28 du Code des marchés publics et d'un montant strictement inférieur à 4 000 euros HT ainsi que tous les actes dévolus à la personne en charge de la passation et de l'exécution de ces marchés publics par le Code des marchés publics et les cahiers des clauses administratives générales :

- Monsieur Bruno DUQUENOY, chef du CEI d'Avesnes ;
- Monsieur Nicolas PAYET, chef du CEI de Laon ;
- Monsieur Christian DURANT, chef du CEI de Clermont Catenoy ;
- Monsieur Denis BAUDOUX, chef du CEI de Nanteuil ;
- Monsieur Sébastien ANTONIO, chef du CEI de Soissons ;
- Madame Virginie CORNET, chef du CEI de Reims ;
- Madame Fanny RIVIERE, chef du CEI d'Arras ;
- Madame Claire DE KEYSER, chef du CEI de Dourges ;
- Monsieur Michaël MARTIN, chef du CEI de Glisy ;
- Monsieur Jean-Pierre MARKWITZ, chef du CEI de Valenciennes / La Sentinelle ;
- Monsieur Jacques LETERME, chef du CEI de Lille – 4 Cantons ;
- Monsieur Vincent DELINS, chef du CEI de Lille Ouest ;
- Monsieur Stéphane MILLE, chef du CEI de Coudekerque ;
- Monsieur Bruno SAUVAGE, chef du CEI d'Escoeuilles ;
- Monsieur Hugo DELPLACE, chef du CEI de Peuplingues ;
- Monsieur Jean-Noël BOIGNARD, chef du CEI de Steenvoorde ;
- Madame Sandrine L'HUILLIER, chef du CEI de Rethel ;
- Monsieur Antoine TELENTA, chef du CEI de Charleville Mézières.

Article 5 : En cas d'urgence impérieuse au sens de l'article 35 II 1° du Code des marchés publics, délégation de signature est donnée aux cadres de permanence désignés ci-après, à l'effet de signer durant leurs périodes de permanence respectives et dans la limite de ce qui est strictement nécessaire pour faire face à cette urgence impérieuse, tous les marchés publics et tous les actes dévolus à la personne en charge de la passation et de l'exécution des marchés publics par le Code des marchés publics et les cahiers des clauses administratives générales :

- Monsieur Claude GANIER, directeur adjoint exploitation de la direction interdépartementale des routes Nord ;
- Monsieur Philippe WY SOCKI, directeur adjoint ingénierie de la direction interdépartementale des routes Nord ;
- Madame Danièle LANGLET, secrétaire générale de la direction interdépartementale des routes Nord ;
- Monsieur Hugues AMIOTTE, chef du service des politiques et techniques de la direction interdépartementale des routes Nord ;
- Madame Maryse LAUNOIS, chef de l'arrondissement de gestion de la route secteur Est de la direction interdépartementale des routes Nord ;
- Monsieur Alain HUGON, chef de l'arrondissement de gestion de la route secteur Ouest de la direction interdépartementale des routes Nord ;
- Monsieur Pascal ROSSIGNY, chef du service d'ingénierie routière secteur Est de la direction interdépartementale des routes Nord ;
- Monsieur Xavier DAIRAIN, chef du service d'ingénierie routière secteur Ouest de la direction interdépartementale des routes Nord ;
- Madame Solveig WITT, adjoint au chef du service d'ingénierie routière secteur Est et pilote du service ;
- Monsieur William DIERS, adjoint au chef du service d'ingénierie routière secteur Ouest et pilote du service.

Article 6 : Dès son entrée en vigueur, le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral du 1^{er} janvier 2010 portant délégation de signature aux collaborateurs de la direction interdépartementale des routes Nord pour l'exercice des attributions de passation et d'exécution des marchés publics.

Article 7 : Madame Danièle LANGLET, secrétaire générale de la direction interdépartementale des routes Nord, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés. Une copie de cet arrêté ainsi que des modifications ultérieures qui lui seraient apportées seront adressées au préfet coordonnateur des itinéraires routiers, préfet du Nord, préfet de la région Nord-Pas-de-Calais.

Délégation de signature aux collaborateurs de la direction interdépartementale des routes Nord pour l'exercice des attributions d'ordonnement secondaire de recettes et de dépenses imputées sur le budget de l'Etat

Par arrêté préfectoral en date du 23 décembre 2010

Article 1^{er} : En application de l'article 3 de l'arrêté du 03 avril 2009 et selon les termes de la délégation de gestion du 20 avril 2007 susvisés, délégation de signature est consentie à Monsieur Alexandre LALLEMENT, technicien supérieur en chef de l'équipement, détaché dans l'emploi fonctionnel de chef de subdivision, responsable de la division comptabilité au sein du pôle support intégré de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord-Pas-de-Calais, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les fiches d'engagement comptable auprès du contrôleur financier déconcentré ainsi que les pièces comptables et les documents de toute nature relatifs à l'ordonnement des dépenses et des recettes.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alexandre LALLEMENT, la délégation de signature qui lui est conférée à l'article 1^{er} du présent arrêté sera exercée par Madame Agnès CHEVREUIL, attachée principale, responsable du pôle support intégré gestion administrative, paie, comptabilité, marchés, médecine de prévention de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Nord-Pas-de-Calais,

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alexandre LALLEMENT et de Madame Agnès CHEVREUIL, la délégation de signature qui est conférée à Monsieur Alexandre LALLEMENT à l'article 1^{er} du présent arrêté sera exercée par Monsieur Vincent PECKEU, secrétaire

administratif classe exceptionnelle, responsable de la division des marchés et des achats du pôle support intégré de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Nord-Pas-de-Calais,

Article 3 : En application de l'article 3 de l'arrêté 03 avril 2009 susvisé, délégation de signature est consentie aux gestionnaires désignés ci-après :

- Madame Danièle LANGLET, R.I.N. catégorie exceptionnelle, secrétaire générale de la direction interdépartementale des routes Nord ;
- Monsieur Jérémy WIERSCH, ingénieur des travaux publics de l'Etat, responsable de la cellule politique de la route de la direction interdépartementale des routes du nord;

à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences respectives, les propositions d'engagement comptable auprès du contrôleur financier déconcentré et les pièces justificatives qui les accompagnent.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Danièle LANGLET, la délégation de signature qui lui est conférée à l'article 3 du présent arrêté sera exercée par Monsieur Régis AUFFRET, attaché principal, adjoint à la Secrétaire Générale, chef du pôle modernisation de la direction interdépartementale des routes du Nord.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Danièle LANGLET et de Monsieur Régis AUFFRET, la délégation de signature qui est conférée à Madame Danièle LANGLET à l'article 3 du présent arrêté sera exercée par Monsieur Alain DIPRE, Secrétaire Administratif classe supérieure, responsable de la cellule moyens généraux comptabilité du secrétariat général de la direction interdépartementale des routes Nord ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jérémy WIERSCH, la délégation de signature qui lui est conférée à l'article 3 du présent arrêté sera exercée par Madame Annie COORNAERT, secrétaire administratif de classe normale, chargée de gestion domaniale et financière de la direction interdépartementale des routes Nord.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jérémy WIERSCH et Madame Annie COORNAERT, la délégation de signature qui est conférée à Monsieur Jérémy WIERSCH à l'article 3 du présent arrêté sera exercée par Monsieur Hugues AMIOTTE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chef du service des politiques et techniques de la direction interdépartementale des routes Nord.

Article 5: En application de l'article 3 de l'arrêté du 03 avril 2009 susvisé, délégation de signature est consentie aux chefs d'unités comptables désignés ci-après :

- Monsieur Alain DIPRE, secrétaire administratif classe supérieure, responsable de la cellule moyens généraux comptabilité du secrétariat général de la direction interdépartementale des routes Nord ;
- Monsieur Patrick ROZE, technicien supérieur en chef de l'équipement, chef de la cellule administratif et marchés du service des politiques et techniques de la direction interdépartementale des routes Nord ;

à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences respectives, la certification du service fait ainsi que les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature.

La certification du service fait est réalisée à l'issue de la vérification du service fait, c'est à dire à l'issue de la constatation, par les personnes dûment habilitées, de la conformité des prestations fournies à la direction interdépartementale des routes Nord aux stipulations de la commande.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain DIPRE, la délégation de signature qui lui est conférée à l'article 5 du présent arrêté sera exercée par Madame Danièle LANGLET;

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain DIPRE et de Madame Danièle LANGLET, la délégation de signature qui est conférée à Monsieur Alain DIPRE sera exercée par Monsieur Régis AUFFRET;

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick ROZE, la délégation de signature qui lui est conférée à l'article 5 du présent arrêté sera exercée par Monsieur Hugues AMIOTTE.

Article 7 : En application de l'article 3 de l'arrêté du 03 avril 2009 susvisé, délégation de signature est consentie à Madame Agnès CHEVREUIL, attachée principale, responsable du pôle support intégré gestion administrative, paie, comptabilité, marchés, médecine de prévention de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Nord-Pas-de-Calais, et à Madame Nicole KRYUS, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, responsable de la division gestion administrative et paie du pôle support intégré de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Nord-Pas-de-Calais, ou à leurs intérimaires dûment désignés, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les pièces comptables et les documents relatifs à l'ordonnement des dépenses de personnels.

Article 8 : Dès son entrée en vigueur, le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral du 1er décembre 2009 portant délégation de signature aux collaborateurs de la direction interdépartementale des routes Nord pour l'exercice des attributions d'ordonnement secondaire de recettes et de dépenses imputées sur le budget de l'Etat.

Article 9 : Madame Danièle LANGLET, secrétaire générale de la direction interdépartementale des routes Nord, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés. Une copie de cet arrêté ainsi que des modifications ultérieures qui lui seraient apportées seront adressées au préfet coordonnateur des itinéraires routiers, préfet du Nord, préfet de la région Nord-Pas-de-Calais.

**Délégation de signature aux collaborateurs de la direction interdépartementale des routes Nord
pour l'exercice des attributions liées à la gestion du personnel**

Par arrêté préfectoral en date du 23 décembre 2010

Article 1^{er} : En l'absence ou en cas d'empêchement de Monsieur François DELEBARRE, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur interdépartemental des routes Nord, la délégation de signature qui lui est conférée à l'article 1^{er} de l'arrêté du 03 novembre 2008 susvisé sera, à l'exception des actes portant constitution des commissions administratives locales compétentes pour les personnels à gestion déconcentrée,

exercée par Madame Danièle LANGLET, R.I.N. catégorie exceptionnelle, secrétaire générale de la direction interdépartementale des routes Nord.

En l'absence ou en cas d'empêchement de Monsieur François DELEBARRE, directeur interdépartemental des routes Nord, et de Madame Danièle LANGLET, secrétaire générale de la direction interdépartementale des routes Nord, la délégation de signature qui est conférée à l'article 1^{er} de l'arrêté du 03 novembre 2008 susvisé sera, à l'exception des actes portant constitution des commissions administratives locales compétentes pour les personnels à gestion déconcentrée, exercée par Monsieur Claude GANIER, conseiller d'administration de l'écologie, directeur adjoint exploitation de la direction interdépartementale des routes Nord.

En l'absence ou en cas d'empêchement de Monsieur François DELEBARRE, directeur interdépartemental des routes Nord, de Madame Danièle LANGLET, secrétaire générale de la direction interdépartementale des routes Nord, et de Monsieur Claude GANIER, directeur adjoint exploitation de la direction interdépartementale des routes Nord, la délégation de signature qui est conférée à l'article 1^{er} de l'arrêté du 03 novembre 2008 susvisé sera, à l'exception des actes portant constitution des commissions administratives locales compétentes pour les personnels à gestion déconcentrée, exercée par Monsieur Philippe WY SOCKI, directeur adjoint ingénierie de la direction interdépartementale des routes Nord.

Article 2 : En l'absence ou en cas d'empêchement de Monsieur François DELEBARRE, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur interdépartemental des routes Nord, délégation est consentie pour signer les actes suivants :

- Établissement des ordres de mission sur le territoire national ;
- Établissement des ordres de mission internationaux valables pour les déplacements d'une journée ;

dans le cadre de leurs attributions, respectivement à :

- Monsieur Hugues AMIOTTE, chef du service des politiques et techniques ;
- Madame Maryse LAUNOIS, chef de l'arrondissement de gestion de la route secteur Est ;
- Monsieur Alain HUGON, chef de l'arrondissement de gestion de la route secteur Ouest ;
- Monsieur Pascal ROSSIGNY, chef du service d'ingénierie routière secteur Est ;
- Monsieur Xavier DAIRAINÉ, chef du service d'ingénierie secteur Ouest ;

Article 3 : En l'absence ou en cas d'empêchement de Monsieur François DELEBARRE, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur interdépartemental des routes Nord, délégation est consentie à Madame Michèle DUPREZ, responsable de la cellule ressources humaines du secrétariat général, pour signer les actes relatifs à la gestion des personnels à gestion déconcentrée ou régie par des règlements locaux suivants :

- Répartition des réductions d'ancienneté ;
- Avancement d'échelon ;
- Nomination au grade supérieur après inscription sur le tableau d'avancement national ;
- Promotion au groupe de rémunération immédiatement supérieur ;
- Congé de longue durée, à l'exception de celui qui nécessite l'avis du comité médical supérieur ;
- Congé de longue maladie, à l'exception de celui qui nécessite l'avis du comité médical supérieur ;
- et les actes relatifs à la gestion de l'ensemble des personnels suivants :
 - Congé annuel ;
 - Congé de maladie ;
 - Congé pour naissance d'un enfant ;
- Autorisation spéciale d'absence pour exercice du droit syndical, sous réserve qu'une autorisation ait été préalablement donnée par le secrétaire général à l'organisation syndicale concernée ;
- Autorisation de travail à temps partiel ;
- Autorisation de travail à mi-temps pour raison thérapeutique, sauf dans les cas nécessitant l'avis du comité médical supérieur ;
- Mise en cessation progressive d'activité conformément aux dispositions de l'ordonnance n°82-297 du 31 mars 1982 modifiée et du décret no 82-579 du 5 juillet 1982.

Article 4 : En l'absence ou en cas d'empêchement de Monsieur François DELEBARRE, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur interdépartemental des routes Nord, délégation est consentie pour signer les actes suivants :

- Congé annuel ;
- Congé de maladie ;
- Congé pour naissance d'un enfant ;
- Autorisation spéciale d'absence pour exercice du droit syndical, sous réserve qu'une autorisation ait été préalablement donnée par le secrétaire général à l'organisation syndicale concernée,

dans le cadre de leurs attributions, respectivement à :

- Monsieur Hugues AMIOTTE, chef du service des politiques et techniques ;
- Madame Maryse LAUNOIS, chef de l'arrondissement de gestion de la route secteur Est ;
- Monsieur Alain HUGON, chef de l'arrondissement de gestion de la route secteur Ouest ;
- Monsieur Pascal ROSSIGNY, chef du service d'ingénierie routière secteur Est ;
- Madame Solveig WITT, adjoint au chef du service d'ingénierie routière secteur Est et pilote du service ;
- Monsieur Xavier DAIRAINÉ, chef du service d'ingénierie secteur Ouest ;
- Monsieur William DIERS, adjoint au chef du service d'ingénierie secteur Ouest et pilote du service ;
- Monsieur Sébastien JIGOREL, chef de la cellule Gestion des Ouvrages d'Art ;
- Monsieur Yves DELEBECQ, responsable de la cellule ingénierie de l'exploitation et de la sécurité routière du service des politiques et techniques,
- Monsieur Jean-Eric PERUCHON, adjoint au responsable de la cellule ingénierie de l'exploitation et de la sécurité routière du service des politiques et techniques,
- Madame Valérie LABICHE, responsable de la cellule ingénierie entretien chaussées et dépendances du service des politiques et techniques ;
- Monsieur Alain BIENAIME, adjoint au responsable de la cellule ingénierie entretien chaussées et dépendances du service des politiques et techniques ;
- Monsieur Jérémy WIERSCH, responsable de la cellule politique de la route du service des politiques et techniques;

- Monsieur Lionel DESHAYES, responsable de la cellule matériel du service des politiques et techniques ;
- Monsieur Patrick ROZE, responsable de la cellule administrative et marchés du service des politiques et techniques ;
- Monsieur Régis AUFFRET, adjoint à la secrétaire générale, responsable du pôle modernisation ;
- Monsieur Frédéric CARDON, chef de la cellule informatique du secrétariat général ;
- Monsieur Bertrand DUQUESNOY, responsable de la cellule développement durable, contrôle qualité, contrôle de gestion et responsable par intérim de la cellule commande publique du secrétariat général ;
- Monsieur Alain DIPRE, chef de la cellule moyens généraux comptabilité du secrétariat général ;
- Madame Michèle DUPREZ, responsable de la cellule ressources humaines du secrétariat général ;
- Monsieur Bernard STEVENARD, chef du bureau administratif et technique de l'arrondissement de gestion de la route secteur Ouest ;
- Monsieur Marc RAMMAULT, chef du CIGT de Lille ;
- Madame Jean-Michel DELACRE, chef du district littoral de l'arrondissement de gestion de la route secteur Ouest ;
- Monsieur Pierre ZAROW, adjoint au chef du district littoral ;
- Monsieur Bruno SAUVAGE, chef du CEI d'Escoeuilles ;
- Monsieur Hugo DELPLACE, chef du CEI de Peuplingues ;
- Monsieur Stéphane MILLE, chef du CEI de Coudekerque ;
- Monsieur Jean-Noël BOIGNARD, chef du CEI de Steenvoorde ;
- Madame Anne-Sophie MONNIER, adjointe au chef du district de Lille ;
- Monsieur Vincent DELINS, chef du CEI de Lille Ouest ;
- Monsieur Jacques LETERME, chef du CEI de Lille 4 Cantons ;
- Monsieur Frédéric TERMINE, chef du district Amiens-Valenciennes ;
- Monsieur Guillaume BETRANCOURT ; adjoint au chef du district Amiens-Valenciennes ;
- Monsieur Jean-Pierre MARKWITZ, chef du CEI de Valenciennes / La Sentinelle ;
- Madame Claire DE KEYSER- LIBERT, chef du CEI de Dourges ;
- Madame Fanny RIVIERE, chef du CEI d'Arras / Duisans ;
- Monsieur Michaël MARTIN, chef du CEI d'Amiens/Glisy ;
- Madame Manuella LIS, chef du bureau administratif de l'arrondissement de gestion de la route secteur Est ;
- Madame Sandrine BOURGEOIS, chef du bureau technique de l'arrondissement de gestion de la route secteur Est ;
- Monsieur Michel CONSEIL, chef du CIGT de Reims ;
- Monsieur Philippe GODART, chef du district Reims-Ardenne ;
- Monsieur Jean MOREAU, adjoint au chef du district Reims-Ardenne ;
- Monsieur Antoine TELENTA, chef du CEI de Charleville Mézières ;
- Madame Sandrine L'HUILLIER, chef du CEI de Rethel ;
- Madame Virginie CORNET, chef du CEI de Reims ;
- Monsieur Jean-Marie BLAVOET, chef du district de Laon,
- Monsieur Nicolas PAYET, chef du CEI de Laon ;
- Monsieur Denis BAUDOUX, chef du CEI de Nanteuil ;
- Monsieur Sébastien ANTONIO, chef du CEI de Soissons,
- Monsieur Bruno DUQUENOY, chef du CEI d'Avesnes ;
- Monsieur Christian DURANT, chef du CEI de Clermont Catenoy.

Article 5 : Dès son entrée en vigueur, le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral du 03 novembre 2008 portant délégation de signature aux collaborateurs de la direction interdépartementale des routes Nord pour l'exercice des attributions liées à la gestion de personnel.

Article 6 : Madame Danièle LANGLET, secrétaire générale de la direction interdépartementale des routes Nord, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés. Une copie de cet arrêté ainsi que des modifications ultérieures qui lui seraient apportées seront adressées au préfet coordonnateur des itinéraires routiers, préfet du Nord, préfet de la région Nord-Pas-de-Calais.

TABLE DES MATIERES

DIRECTION INTERDÉPARTEMENTALE DES ROUTES DU NORD

Délégation de signature aux collaborateurs de la direction interdépartementale des routes Nord pour l'exercice de passation et d'exécution des marchés	1
Délégation de signature aux collaborateurs de la direction interdépartementale des routes Nord pour l'exercice des attributions d'ordonnancement secondaire de recettes et de dépenses imputées sur le budget de l'Etat.....	2
Délégation de signature aux collaborateurs de la direction interdépartementale des routes Nord pour l'exercice des attributions liées à la gestion du personnel.....	3

**Document confectionné par le Bureau des affaires départementales et du suivi de l'action de l'Etat (DiPP)
et édité par l'imprimerie de la préfecture du Nord**

Directeur de la publication : Monsieur Salvador PÉREZ, secrétaire général de la préfecture du Nord